

Alors que, suite au Rapport Libault, on allait voir ce qu'on allait voir, tout semble retomber à plat comme un soufflé. Est-il temps de commencer à s'en inquiéter ?

UNE AMBIANCE CRISPANTE...

Où en est-on ? Y a-t-il un pilote dans l'avion ? Pourquoi tout semble en stand-by ? Voici quelques-unes des questions qui taraudent les acteurs du secteur depuis la rentrée.

Car il faut bien l'avouer, à l'enthousiasme printanier post-rapport Libault a succédé une humeur automnale bien maussade. Pour une raison simple : plus personne ne comprend rien aux atermoiements de l'exécutif et, surtout, à la méthode qu'il souhaite employer pour arriver à bon port.

Après les déclarations d'amour, des preuves d'amour...

Certes, Edouard Philippe a indiqué en juin au Parlement que la loi Grand Âge serait un « grand marqueur social du quinquennat, peut-être le plus important ». Certes, Agnès Buzyn a indiqué de nouveau qu'un texte serait présenté en Conseil des Ministres avant la fin de l'année sans préciser s'il s'agirait du projet de loi lui-même ou d'une communication indiquant les grands axes d'une loi qui de toute façon ne sera pas débattue à l'Assemblée Nationale avant Avril-Mai.

Mais au-delà de ces déclarations d'amour, les « preuves d'amour », elles, semblent bien faibles. Non seulement, le PLFSS (cf. encadré) ne ressemble en rien à la promesse d'un premier « jalon » ambitieux mais la multiplication des « signaux faibles » inquiète. Notamment ces bruits de couloirs incessants qui laissent entendre que le Gouvernement n'a aucune intention de mobiliser la CRDS pour financer la dépendance. C'est pourtant le moyen de financement privilégié par tous ceux qui croient encore à une réforme d'ampleur. Inquiètes sur ce point, 13 organisations se sont coalisées pour écrire au Premier Ministre. Dans ce courrier, les fédérations (FHF, Fehap, Fnadepa, Fnaqpa, Synerpa, Nexem, Uniopss, Adessa Domicile, ADMR, UNA,



UNA), la Croix-Rouge française, la Conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH) et la Mutualité Française proposent « sans accroître les prélèvements obligatoires, d'affecter dès 2020 une part des ressources socio-fiscales aujourd'hui affectée au remboursement de la dette sociale » à la loi Grand Âge.

Bye bye la CRDS ?

« En affectant dès 2020, 700 millions d'euros de plus de ressources, il serait possible d'améliorer rapidement le sort de nombre de nos concitoyens âgés » estiment-ils. Mais il faudrait alors repousser à 2026 ou 2027 le remboursement définitif de la dette sociale prévue pour 2024. Et ça le Gouvernement n'y semble absolument pas prêt. Devant la Commission des Affaires Sociales du Sénat, Olivier Dussopt - qui était auditionné le 15 octobre sur le PLFSS en compagnie d'Agnès Buzyn - a fermé la porte à toute solution d'ici la fin du quinquennat. Il a rappelé que l'apurement de la dette de la CADES est prévu pour 2024 et que d'ici là rien ne serait possible. Il pourrait être pos-

"En affectant dès 2020, 700 millions d'euros de plus de ressources, il serait possible d'améliorer rapidement le sort de nombre de nos concitoyens âgés."

FHF, Fehap, Fnadepa, Fnaqpa, Synerpa, Nexem, Uniopss, Adessa Domicile, ADMR, UNA, la Croix-Rouge française, CNDEPAH et la Mutualité Française

sible ensuite, entre 2022 et 2024, de voter une loi organique autorisant l'affectation de toute ou partie des recettes annuelles de la CADES, soit 18 milliards, à un autre objet. Bref, le propos est net : pas question de se servir de la CRDS pour financer la loi Grand Âge lors du présent quinquennat.

On comprend dès lors que l'horizon d'un financement ambitieux commence à se boucher... Dans le même temps, l'inquiétude s'accroît pour trois raisons.

Un PLFSS d'attente

Il devait être un premier « jalon » annonciateur de la grande loi. Il est en réalité un PLFSS assez banal. Ni extraordinaire, ni indigne, il crée un congé pour aidant, alimente correctement la médicalisation des Ehpad mais affiche une forme de mépris face aux revendications du secteur de l'aide à domicile.



Audition de la Commission des Affaires Sociales du Sénat sur le PLFSS, le 15 octobre en compagnie d'Agnès Buzyn

© Senat

Dans l'attente de la loi Grand Âge et Autonomie, « nous voulons dès à présent changer de braquet et poser des premiers jalons » indiquait début juillet la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn. Et le Projet de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2020, prévu pour cet automne, était justement censé « poser ces premiers jalons ». Or, disons-le franchement, ce PLFSS a donné lieu à des réactions pour le moins mitigées.

Pourtant, à regarder objectivement les chiffres, le Gouvernement publie là un PLFSS de bonne facture. Alors que l'Ondam général est de +2,3%, l'Ondam médico-social connaît lui une progression de +2,8%, soit une hausse plus élevée qu'en 2019 (+2,2%), 2018 (+2,6%) ou 2016 (+1,9%) mais inférieure à 2017 (+2,9%) ou 2015 (+3%). Pas de quoi rougir donc. Pas de quoi non plus qualifier d'exceptionnel ce PLFSS en particulier.

En direction des Ehpad, le verre n'est ni trop plein, ni trop vide. Aux 220 millions d'euros consacrés à la médicalisation des établissements, et donc au recrutement de personnels nouveaux, viendra s'ajouter une enveloppe de 50 millions d'euros permettant de voler au secours des potentiels perdants de la convergence tarifaire. Mot d'ordre : aucun Ehpad ne doit perdre de crédits. En sus, 15 millions continuent d'être consacrés au recrutement d'IDE de nuit et 130 millions le seront à l'investissement immobilier notamment en direction des Ehpad publics. Le PLFSS confirme aussi l'annonce faite avant l'été par Agnès Buzyn d'une généralisation du versement de l'actuelle prime d'assistant de soins en gériatrie (ASG) à toutes les aides-soignantes des Ehpad. En la subordonnant toutefois « à la réalisation d'une formation sur les spécificités de la prise en charge de la personne âgée ».

C'est pour le secteur de l'aide à domicile que la pilule a été bien plus amère. 50 millions d'euros en tout et pour tout dans

un secteur qui non seulement souffre mais qui a surtout l'impression qu'on se fout de lui. Alors que tous les rapports, à commencer par le Rapport Libault, insistent sur la nécessité de mettre le paquet sur l'aide à domicile, le PLFSS pour 2020, avec ses 50 petits millions d'euros, apparaît pour ce secteur comme une ultime provocation qu'ont dénoncé comme telle la totalité des fédérations de l'aide à domicile.

En revanche, le PLFSS pour 2020 restera comme celui qui a créé une « couverture financière pour aider un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap ». **C'est la mesure-phare d'un plan de mobilisation nationale en faveur des proches aidants** qui a été présenté le 23 octobre par Edouard Philippe et Agnès Buzyn.

Ce congé a déjà été créé en 2016 pour les salariés et en août 2019 pour les fonctionnaires. Remplaçant le congé de soutien familial, le « congé pour proche aidant » permet aux aidants d'un proche en état de dépendance d'une particulière gravité (personne âgée reconnue GIR 1 à 3 ou personne handicapée dont le taux d'incapacité permanente est de 80% ou plus) d'aménager leur temps de travail, de réduire ou d'interrompre leur activité. Problème : il n'est quasiment pas utilisé aujourd'hui.

Le PLFSS pour 2020 crée donc à partir de cet automne 2019 une indemnisation qui sera versée par les CAF pour une durée pouvant aller jusqu'à trois mois et dont le montant sera d'un niveau équivalent à l'actuelle « allocation journalière de présence parentale » soit entre 43 et 52 euros par jour. Pas de quoi encourager le cadre supérieur à lever le pied trop longtemps... Pour autant, le Ministère évalue la dépense en année pleine à 100 millions d'euros. Si le dispositif est utilisé. Mais cela, on ne le saura que d'ici deux ou trois ans.



© Patrick Dagonnot

Le 15 octobre dernier, lors des Assises Nationales des Médecins Coordonateurs, Jérôme Guedj s'interrogeait à haute voix: « À ce stade, on n'a pas vu se multiplier les groupes de travail – ou le prolongement des groupes préparatoires au rapport Libault – sur la base d'un arbitrage politique. »

Le premier motif de malaise tient dans l'absence d'un discours clair et cohérent de l'exécutif. Depuis la remise du Rapport Libault, jamais le Gouvernement et a fortiori le Président de la République ne sont intervenus pour dire ce qu'ils souhaitent. On connaît certes les 175 propositions Libault. Mais quelle est la vision du Gouvernement lui-même ? Aucune indication claire n'est venue donner du sens à cette réforme.

L'urgence d'un signal fort

Le deuxième motif d'inquiétude vient de l'élaboration même de la loi. Lorsqu'on se plaint que rien n'avance, les responsables du Ministère expliquent qu'au contraire ils turbinent jour et nuit pour écrire un avant-projet de loi. Ah bon ? Mais sur quelles bases ? Sur quelles orientations ? Un Inspecteur général des Affaires Sociales, Laurent Gratioux, qui fut jadis directeur-adjoint de la CNSA, a été discrètement missionné pour commencer à rédiger les premiers éléments de la loi sans, là encore, savoir si des axes clairs lui ont été fixés.

Car, et c'est le troisième élément qui participe de ce climat d'incompréhension, nombre de sujets évoqués dans le rapport Libault sont encore en quête d'analyses plus poussées. On pensait que le Gouvernement profiterait de cette période de latence pour expertiser certaines propositions comme la fusion soins/dépendance, la création d'un bouclier Autonomie ou la réforme de l'aide sociale à l'hébergement. Or, aucun de ces sujets n'a fait l'objet d'une mission IGAS ou d'un groupe de travail plus technique. Le 15

octobre dernier, lors des Assises Nationales des Médecins Coordonateurs, Jérôme Guedj s'interrogeait à haute voix : « A un moment, le pouvoir politique arbitre ou demande des approfondissements sur tel ou tel point. On pouvait donc s'attendre avec la richesse des propositions du rapport Libault à ce qu'il y ait un travail technico-politique d'arbitrage, d'affinage. Or, à ce stade, on n'a pas vu se multiplier les groupes de travail – ou le prolongement des groupes préparatoires au rapport Libault – sur la base d'un arbitrage politique ».

Pendant le même temps pourtant, des travaux sont menés sans aucune cohérence les uns avec les autres. Myriam El Khomri

rendra ainsi ses propositions le 29 octobre prochain à Agnès Buzyn. Tandis que la députée Audrey Dufeu-Schubert est censée remettre fin octobre ou début novembre au Premier Ministre ses conclusions sur la place des personnes âgées dans notre société. Et qu'un plan spécifique sur les aidants est censé être présenté là aussi avant la fin octobre. Plus on saucissonne les sujets, moins on comprend la cohérence globale du dispositif, plus on doute que le Gouvernement ait lui-même une vue d'ensemble de ce qu'il veut faire.

Concertation et inaction

Du coup, le Gouvernement serait capable, s'il n'y prend garde, de détruire progressivement le crédit que lui avait donné auprès des professionnels l'annonce du Chef de l'Etat en juin 2018 ainsi que la publication des 175 propositions du rapport Libault en mars dernier.

A cette même tribune des Assises du Médecin Coordonateur, Didier Sapy, le directeur de la Fnaqpa, d'habitude pondéré, a estimé qu'Agnès Buzyn avait « beaucoup de mal à passer du temps de la concertation au temps politique » la qualifiant de « championne de la concertation et reine de l'inaction ».

Maintenant qu'Agnès Buzyn est en passe de sortir de sa séquence PLFSS/Crise des urgences/Loi Bioéthique, il est urgent qu'elle donne au secteur du Grand Âge un signal fort.



Didier Sapy, le directeur de la Fnaqpa a estimé qu'Agnès Buzyn avait « beaucoup de mal à passer du temps de la concertation au temps politique »

© Patrick Dagonnot